

Questions orales

Où loge le gouvernement? Les Canadiens pourront-ils avoir leurs droits protégés? Ou est-ce que le gouvernement veut passer le rouleau à vapeur et faire adopter, coûte que coûte, l'entente, telle quelle, comme un fait accompli? C'est l'un ou l'autre. Dites-le où vous logez.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, même si le député n'a pas confiance en la capacité de son leader parlementaire de négocier une procédure juste, raisonnable et qui protège les droits des députés du parti libéral, je peux lui assurer le contraire. Pourquoi le député ne permet-il pas à son leader parlementaire de relever ce défi? Je suis sûr qu'il sera agréablement surpris quand il verra le résultat final.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE
PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA QUESTION DE
L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Multiculturalisme. Le ministre est chargé de l'indemnisation que le premier ministre a promise aux Canadiens d'origine japonaise en juin 1984. Mais suivant l'offre qui a été faite lors de diverses réunions, il s'agit tout simplement d'un fonds communautaire de 12 millions et il n'est pas tenu compte des éléments non financiers. Le ministre pense-t-il que c'est avec une indemnité représentant 48c. par citoyen canadien qu'on peut indemniser équitablement les Canadiens d'origine japonaise dont la vie a été bouleversée et qui ont perdu tous leurs biens durant et après la Seconde Guerre mondiale?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la position adoptée par le gouvernement à ce sujet a été bien sûr exposée par lettre à l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise. Le député a le texte de cette lettre.

Depuis, j'ai eu une réunion avec cette association. Nous sommes convenus de continuer à nous rencontrer au cours des semaines qui viennent. Nous examinerons alors toutes les questions pour rechercher un terrain d'entente.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, est-ce que le ministre a examiné le précédent posé par le Programme fédéral d'indemnisation de la MIUF dans le cadre duquel 53 091 personnes ont reçu environ 225 millions pour réparer une erreur commise par le gouvernement dans le Programme d'isolation, avant d'exclure une indemnisation individuelle dans le cadre du programme de réparations aux Canadiens d'origine japonaise?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, au cours des 20 à 25 réunions auxquelles j'ai

assisté ces derniers mois sur cette question, toutes sortes d'analogies historiques ont été établies avec des injustices subies par d'autres Canadiens à d'autres époques. C'est la première fois que j'entends faire un parallèle avec le cas de la mousse isolante d'urée-formol. A vue de nez, je dirai que la comparaison n'est pas très heureuse. Si le député veut bien m'écrire à ce sujet, je suis disposé à examiner la question plus à fond.

LA RECONNAISSANCE DES INJUSTICES—LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question est une question supplémentaire et je voudrais l'adresser au ministre chargé du Multiculturalisme. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens, même en l'absence d'un règlement touchant l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise, si lui et son gouvernement ont l'intention de présenter des excuses aux Canadiens d'origine japonaise et de modifier la Loi sur les mesures de guerre?

• (1440)

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, cette question est fort pertinente et elle a été soulevée l'autre jour lorsque j'ai rencontré les représentants de l'association nationale. Nous sommes tombés d'accord sur les aspects non monétaires, les deux plus importants étant la reconnaissance de l'injustice et la modification de la Loi sur les mesures de guerre pour faire en sorte que de telles injustices ne se reproduisent plus. J'étais disposé à aller de l'avant sur ces deux aspects. Pour ce qui est de la Loi sur les mesures de guerre, nous prenons les dispositions voulues, car ces changements touchent d'autres ministères.

Quant à la reconnaissance des injustices, ou la présentation d'excuses, selon les termes du député, j'ai laissé savoir que j'étais disposé à agir mais l'association nationale des Canadiens d'origine japonaise m'a prié de m'en abstenir.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'OCTROI DES CONTRATS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre concernant le copain et travailleur d'élections du premier ministre, Roger Nantel, qui a reçu 4 250 \$ par jour pendant mille jours depuis les dernières élections, ou si vous préférez, 4,25 millions de dollars en contrats publicitaires accordés sans appels d'offres.

Le vice-premier ministre ne convient-il pas avec moi que c'est beaucoup pour faire vivre des amis du premier ministre aux crochets de l'État même s'ils étaient d'excellents travailleurs électoraux. Est-ce un autre cas qui prouve que ce n'est plus dans l'adversité, mais à la voracité qu'on reconnaît ses amis?